

Rodents Away Odor Free
RÉPULSIF À LIBÉRATION LENTE
PARTICULES

Pour une utilisation dans les :

Espaces intérieurs, y compris les moyens de transport (p.ex. les maisons et les véhicules récréatifs) où se trouve des souris communes.

PRINCIPE ACTIF : Acide stéarique et des acides gras apparentés99.7%

N° D'HOMOLOGATION 33648 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DOMESTIC

CONTENU NET : 120 g (3 sachets de 40 g), 240 g (6 sachets de 40 g), 360 g (9 sachets de 40 g), 480 g (12 sachets de 40 g), 960 g (24 sachets de 40 g), 1.44 Kg (36 sachets de 40 g), or 1.92 Kg (48 sachets de 40 g)

Rodents Odor Free International, Inc.
200 – 535 Yates St.
Victoria, B.C. V8W 2Z6
Tél.: 888-481-2976

MODE D'EMPLOI:

Rodents Away Odor Free réduit la présence et l'activité des souris communes (*Mus musculus*). Les souris communes ont l'habitude de longer les murs, on recommande donc de placer les sachets sur le sol le long des murs, dans les endroits confinés, près des ouvertures rongées et de chaque côté des points d'entrée des pièces.

Nettoyer les lieux où l'on peut observer des signes d'activité des souris communes. Ouvrir le sachet en plastique refermable, retirer les sacs en tissu individuels (sachets), les espacer d'environ 3 m (10 pieds) et les répartir dans toute la zone où l'on peut observer des signes d'activité des souris communes. Si on observe des signes d'activité des souris communes dans un endroit confiné, comme dans un placard, placer un sachet dans chaque endroit (un sachet par 114 L de volume).

Toutes les deux semaines, vérifier s'il y a des signes d'activité des souris communes ou d'autres indications de leur présence. Remplacer les sachets au besoin, ou en cas de retour des souris communes. Au début du traitement (24 à 48 heures), laisser une sortie/une ouverture pour permettre aux souris communes de sortir. Si des petits trous sont observés dans la structure, combler ou réparer les ouvertures lorsqu'il n'y a plus d'activité de souris communes afin d'empêcher de nouvelles infiltrations des souris communes.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Se laver soigneusement avec de l'eau et du savon après toute manipulation.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit loin des aliments pour les humains ou les animaux.

ELIMINATION

NE PAS réutiliser les emballages et les sachets vides. Jeter avec les ordures ménagères.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.